

# SOMMAIRE

## MISE EN CONTEXTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le milieu municipal est interpellé directement par la nouvelle *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* dont l'objectif pour l'ensemble du Québec consiste à assurer, d'ici 2008, la valorisation de 65% des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles susceptibles d'être mises en valeur annuellement. Par le truchement de cette politique, les MRC et communautés urbaines se voient dans l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles à l'échelle de leur territoire de planification. Un comité de coordination PGMR a donc été formé afin d'analyser toutes les stratégies ou options possibles de gestion applicables à l'ensemble des deux territoires de MRC. Fort de l'appui des ressources professionnelles des MRC et de l'expertise d'un consultant privé, le comité a été en mesure de formuler des recommandations au conseil des maires de la MRC des Laurentides.

En septembre 2001, la MRC des Laurentides adoptait une résolution de démarrage confirmant son intention de débiter les travaux de réalisation du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Le 16 octobre 2003, le conseil des maires adoptait le projet de plan de gestion.

## PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LA MRC

Sur l'ensemble des dix-huit (18) municipalités du territoire, cinq (5) municipalités locales assument individuellement en 2003 leurs compétences à l'égard de la gestion des déchets alors que les treize (13) autres ont délégué cette responsabilité à deux (2) structures de gestion : la Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). La première, la RIRHL, concentre ses activités à la collecte et au transport des matières recyclables, des déchets et des encombrants ainsi qu'au traitement des matières recyclables via le centre de tri situé à Marchand, alors que la seconde, la RIDR, s'occupe des activités liées à l'enfouissement par le biais de son LES localisé également à Marchand, sur territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Depuis bon nombre d'années, la MRC des Laurentides fait donc appel à des équipements opérant à l'extérieur de son territoire, principalement localisés dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Sur le territoire de la MRC, il s'est généré approximativement 46 000 tonnes de matières résiduelles en 2001, tout secteur confondu. Près de 21 000 tonnes proviennent du secteur municipal, environ 13 000 tonnes du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que 12 000 tonnes du secteur construction et démolition (C&D).

En ce qui concerne les efforts de mise en valeur, le taux de récupération correspondait en 2001 à 21%, ce qui est encore peu par rapport à l'objectif municipal de 60% exigé de la part du gouvernement. De 3 292 tonnes récupérées en 2001, les municipalités devront accentuer leurs efforts et récupérer 10 391 tonnes d'ici 2008. Par ailleurs, la performance actuelle de la MRC à l'égard des activités liées à la récupération des matières recyclables est principalement due au système de collecte porte-à-porte en milieu rural instauré depuis 1995 et poursuivi en 1997 avec la création officielle de la RIRHL. Soulignons également que l'apport des ICI desservies par la RIRHL permet de contribuer à cette performance.

## STRATÉGIES DE GESTION

La MRC souhaite atteindre les objectifs gouvernementaux dans le respect de l'échéancier prévu (2008). Toutefois, le concept proposé repose sur une vision intégrée de la gestion des matières résiduelles dont la mise en œuvre totale de ses principales composantes vise plutôt un horizon 2008-2010. Les stratégies de gestion reposent essentiellement sur les trois grandes sphères suivantes : la structure organisationnelle, la logistique du système de cueillette et de transport ainsi que les équipements liés à la gestion des matières résiduelles.

### **Un nouvel encadrement organisationnel**

Le concept retenu sous-tend une importante réorganisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional.

Sur la base du principe de l'imputabilité financière et fonctionnelle de chacun des systèmes proposés, la MRC préconise la révision du mode organisationnel en privilégiant, dans un premier temps, son organisation afin d'exercer éventuellement la compétence en gestion des matières résiduelles pour la totalité de ses municipalités.

Cette nouvelle responsabilité de la MRC et les nouvelles exigences de rendement et d'imputabilité nécessiteraient par ailleurs, une révision importante des mandats actuels des régies existantes et des ententes entre les différents partenaires, notamment en regard des exigences accrues en matière de planification, de suivi environnemental et du PGMR ainsi que d'un nouveau mode de répartition des coûts. Ce mode de répartition dont les modalités restent à définir dans le cadre du suivi du PGMR serait basé sur l'opération de chacun des systèmes ainsi que sur la prise en compte des quantités de matières produites par les municipalités et les autres clients.

### **Des collectes desservant l'ensemble de la population et adaptées au milieu**

Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables seront étendues, à moyen terme, à l'ensemble des municipalités du territoire en intégrant à la fois les résidences et la totalité des ICI, y compris le pôle touristique de la Station Mont-Tremblant. Des adaptations particulières seront effectuées afin de desservir certains lieux touristiques et établissements d'envergure. Une troisième collecte pour les matières putrescibles sera également implantée. Ce type de collecte se limitera toutefois aux secteurs urbanisés situés le long de l'axe routier de la 117.

Pour des motifs de rentabilité des équipements actuels et d'un meilleur contrôle environnemental des ICI, les collectes des différentes matières de ce secteur d'activité devront, à plus ou moins brève échéance, être intégrées aux services municipaux de collecte selon des modalités à préciser.

### **Un réseau d'équipements à parfaire**

Le système projeté requerra des investissements importants pour la mise à niveau d'un réseau multi-fonctionnel et décentralisé d'équipements:

- ↳ mise en place d'un *Complexe régional de traitement* à l'emplacement du site de Marchand où se destinera l'essentiel des matières résiduelles originant de la MRC des Laurentides:
  - traitement des matières recyclables en provenance de la majorité des municipalités à l'aide du centre de tri actuel;
  - nouvelle plate-forme de compostage pour la valorisation des matières putrescibles;
  - sécurisation environnementale du lieu d'enfouissement sanitaire actuel;
  - consolidation du dépôt permanent actuel de RDD.
- ↳ réalisation d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant:
  - implantation d'un pôle central de transbordement pour diverses matières (déchets ultimes, recyclables, etc.);
  - possibilité d'un éco-centre connexe au complexe.
- ↳ implantation d'un service décentralisé:
  - un réseau d'éco-centres pour un service plus rapproché des citoyens des principales agglomérations pour le réemploi et la récupération des autres types de matières (ex. RDD, encombrants, matériaux secs, textile, etc.);
  - traitement des matières putrescibles en milieu rural directement à la source, soit par le biais du compostage domestique à la maison.

## **CONCLUSION**

Le conseil de la MRC des Laurentides opte donc pour une stratégie qui privilégie une révision significative du mode actuel de gestion des matières résiduelles. Cette stratégie qui repose sur des principes d'efficacité et d'équité, se concrétisera grâce à une cohésion et une intégration accrues entre les intervenants dans le cadre de nouveaux partenariats (municipalités, MRC, régies et secteurs privé et communautaire).

Les interventions prévues sont parfois ambitieuses mais essentielles, et requerront des études de faisabilité et un programme de suivi rigoureux afin de s'assurer d'une évolution constante des activités vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux et de la réussite proprement dite du PGMR 2004-2008.

Un défi de taille dans le domaine de la gestion des matières résiduelles attend donc la MRC des Laurentides et ses partenaires au cours des prochaines années.